



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU (sauf « attribution de subvention à l'association Cote a Coast »), Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA (sauf « attribution de subvention à l'association Cote a Coast »), Madame Monique BARRIERE (sauf « attribution de subvention à l'association Comité d'animation marsellois »), Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER (sauf « attribution de subvention à l'association Cote a Coast et au Jardin partagé »), Monsieur Stéphane ALLAIS (arrivé à 19h17), Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT (sauf « attribution de subvention à l'association Cote a Coast »), Monsieur Gilles PIARD (sauf « attribution de subvention à l'association La Clé des chants »)

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART (sauf attribution de subvention à l'association Cote a Coast) à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Daniel MAHE (sauf « attribution de subvention à l'association Comité d'animation marsellois ») à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Madame Nathalie JOLLY

Absent : Monsieur Christophe GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 13/03/2024	Nombre de votants
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs
23	Abstentions
Nombre de membres en exercice	19
13	Suffrages exprimés
Nombre de membres présents	13
02	Pour
Nombre de procuration	02
	Contre

24.32 - Attribution de subventions aux associations

Les conseillers municipaux membres d'une association (bureau, conseil d'administration) pour laquelle une subvention est proposée doivent se manifester, et quitter la salle avant débat et mise au vote de la présente délibération. Les conseillers qui sont simples adhérents ou usagers de l'association ne sont pas considérés comme conseillers intéressés.

Les demandes de subvention présentées par les associations ont été examinées à l'aune du règlement d'attribution adopté en 2020.

AR Prefecture

017-211706220600068386-6238
 Reçu le 28/03/2024

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur les propositions d'attribution des subventions aux associations, pour un montant global de 25 300€, dont la subvention pour le Festival de jazz.

En effet, il est rappelé que le Conseil Municipal a autorisé, le 23 janvier 2024, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Rochelle Dixie Jazz, pour l'organisation d'un Festival de jazz du 8 au 10 mai 2024, et a prévu d'inscrire les crédits nécessaires (soit 7 000€) au budget de l'exercice 2024.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24.06 en date du 23 janvier 2024, relative à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Rochelle Dixie Jazz, pour l'organisation d'un festival de jazz,

Vu le règlement municipal d'attribution des subventions aux associations,

Vu les avis favorables des Commission « Communication, Associations et Animations » et « Finances » en date du 22 février 2024 et du 5 mars 2024,

Considérant que les conseillers municipaux, adhérents ou ayant des responsabilités au sein du conseil d'administration d'une des associations, ont quitté la salle lors de la discussion et de la mise au vote de la/ des subvention(s) à/aux associations concerné(es) :

- Comité d'Animation Marsellois : Madame Monique BARRIERE
- Cote a Coast : Monsieur Hervé PINEAU, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Joseph GARCIA
- Jardin Partagé de Marsilly : Madame Marie BADIER
- La Clé des chants : Monsieur Gilles PIARD

Considérant que la Commune de Marsilly souhaite poursuivre son action en faveur de ces associations,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2024, selon le détail figurant au tableau ci-après :

Associations ayant déposé un dossier	Subventions attribuées pour 2024	Recueil des votes
Association Intercommunale du Vieux Tape-Cul	500€	Pour : 15
Association Sportive du Golf de la Prée	500€	Pour : 15
Avenir Sportif de la Baie	2 000€	Pour : 15
Comité d'Animation Marsellois	2 000€	Ne prennent pas part aux débats et au vote : 2 Pour : 13
Côte à Coast - subvention annuelle : 825€ - subvention exceptionnelle pour accueil d'une délégation irlandaise : 3 175€	4 000€	Ne prennent pas part aux débats et au vote : 5 Pour : 10
École judo-jujitsu de Marsilly	2 500€	Pour : 15
Face à la mer	300€	Pour : 15
Histoire et Culture	400€	Pour : 15
La Clé des Chants	1 000€	Ne prennent pas part aux débats et au vote : 1 Pour : 14
La Ruche Basket	2 500€	Pour : 15
Les Arts de l'Estran	400€	Pour : 15
Les Gazelles de la Baie	300€	Pour : 15
Le Jardin partagé de Marsilly	1 400€	Ne prennent pas part aux débats et au vote : 1 Pour : 14
Vibr'accord - subvention exceptionnelle pour organisation concert 2/06/2024	500€	Pour : 15
Pour mémoire, convention d'objectifs et de moyens avec La Rochelle Dixie Jazz (délibération 24.06)	7 000€	Pour : 15
TOTAL	25 300€	

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2432-DE

Reçu le 28/03/2024

- D'INSCRIRE les crédits afférents à l'article 65748 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 mars 2024



Le Maire,
Gervé PINEAU

Le Secrétaire,

Franck COUDRAY

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2432-DE
Reçu le 28/03/2024

